

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT**

ARRÊTÉ DU 359/2021 N° 22/07/2021

Feuille  
N° 27

**Nomenclature : 2.1.2**

**Objet : Arrêté mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut Bugey Agglomération.**

Le président de Haut-Bugey Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-43, R151-52, R151-53, L152-7, L153-60 et R153-18

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLUiH) de Haut Bugey Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 portant approbation de la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques (PPR) "Crues du Lange et de l'Oignin" sur la commune de Bellignat

Vu notamment le dossier de la modification n°1 du PPR "Crues de Lange et de l'Oignin" sur la commune de Bellignat, les plans et documents ci-annexés

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) ainsi que l'ensemble de ses annexes

Vu la délibération communautaire du 27 février 2020 instaurant ou actualisant de Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du PLUIH, conformément au tableau annexé à la présente délibération

Vu notamment le tableau annexé à la délibération du 27 février 2020

## ARRETE

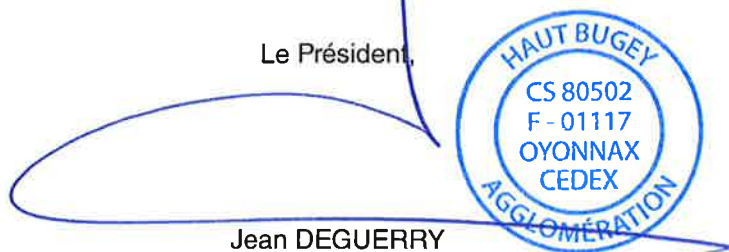
ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut Bugey Agglomération est mis à jour à la date du présent arrêté d'après le dossier ci-joint qui lui est annexé.

ARTICLE 2 : Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public au siège de Haut Bugey Agglomération, dans chacune des mairies de Haut Bugey Agglomération et à la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de Haut Bugey Agglomération et à chacune des mairies de Haut Bugey Agglomération durant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est adressé à Madame la sous-préfète de Gex et de Nantua.

Le Président,



Jean DEGUERRY  
Président du Conseil Départemental de l'Ain